



Annexe 6: REGLES DE VIE EN EPS

publié le 07/10/2009 - mis à jour le 01/09/2014

Tous les élèves aptes à la pratique de l'E.P.S. doivent être équipés d'une tenue adaptée et différente de celle de la journée : short, cycliste ou survêtement, tee-shirt spécifique et chaussures de sport lacées. Pour la natation : bonnet de bain, maillot de bain, slip de bain pour les garçons.

Cet équipement doit être transporté dans un sac réservé à cet effet.

Les élèves aux cheveux longs doivent les attacher pendant le cours.

Les élèves doivent obligatoirement se changer avant et après le cours ; un délai raisonnable leur est accordé pour cette opération. Si les élèves passent trop de temps dans les vestiaires ou si un incident se produit à l'intérieur de ceux-ci les enseignants d'E.P.S peuvent, après avoir prévenu les élèves de leur arrivée, pénétrer dans les vestiaires pour intervenir.

Dès la sortie du vestiaire l'élève ne peut plus y revenir sans l'autorisation de l'enseignant et il doit se placer à l'endroit convenu.

A leur départ, les élèves doivent laisser le vestiaire et les toilettes propres et en bon état.

Sur autorisation du professeur, une consommation alimentaire justifiée peut être autorisée .

La sécurité étant un principe fondamental de l'enseignement de l'E.P.S, il est formellement interdit d'utiliser du matériel ou de pratiquer une activité sans y avoir été autorisé par le professeur responsable de la classe.

De même, tout élève doit respecter les consignes données et veiller à ce que son comportement ne mette pas en danger son intégrité physique ou celle de chacun de ses camarades.

Les déplacements sur les aires de travail se feront dans l'ordre en respectant les consignes données par les enseignants.

Parades contacts :

Certaines activités nécessitent des contacts corporels entre élèves (Lutte, rugby, danse, gymnastique...).

Les enseignants peuvent aussi être conduits à manipuler et parer les élèves dans un souci pédagogique et pour assurer la sécurité. Ces contacts ne peuvent en aucun cas être assimilés à des conduites déviantes.



**Académie
de Poitiers**

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers.

Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.